



Fonction Publique et paritarisme : Garder le(s) CAP !

Les statuts de la seule Fonction Publique d'Etat depuis 1946, deviennent en 1984 le statut général avec ses trois versants (Etat, Territoriale, Hospitalière).

Plusieurs grands principes sous-tendent l'ensemble:

- Reconnaissance de la liberté syndicale,
- Gestion des personnels au sein des CAP (Commissions Administratives Paritaires),
- Organisation des services et élaboration dans les CT des règles générales pour chaque corps.

Ces instances auxquelles participent les fonctionnaires à travers leurs représentants élus, permettent aux agents de participer activement à la bonne marche du service public.

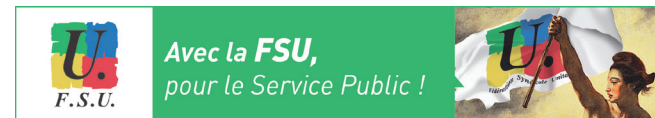
Les statuts ont ainsi la double fonction de préserver le fonctionnaire de toute pression (locale, politique ou autre) et de lui permettre de se consacrer pleinement à l'intérêt général.

Or, les annonces gouvernementales sur les CAP ne sont pas de bon augure et préfigurent une attaque de grande ampleur sur les statuts et le rôle de la F.P.

Les CAP deviendraient de simples voies de recours individuels au lieu de contribuer à la gestion collective, seule garante de transparence et d'avancées collectives.

Les fonctionnaires, loin de voir renforcée leur protection contre l'arbitraire, se trouveraient de plus en plus mis en concurrence. Deux leviers déjà mettent à mal les solidarités professionnelles : la gestion au « mérite », loin d'être mesurée de manière objective, et le recrutement sur profil. Les CAP, en permettant de contrôler toutes les opérations de gestion, sont aussi une garantie de transparence pour tous. Leur affaiblissement et la disparition de l'expertise liée à l'élaboration des règles seraient un très mauvais coup porté à nos statuts. Ces menaces bien réelles pèsent sur les fonctionnaires et donc sur la F.P., cet outil précieux de développement des solidarités.

Florence Denjean-Daga



La précarité comme mode de gestion

La proportion de contractuels de droit public dans la Fonction publique est de 21,7 % sur plus de 5 millions d'agents avec un taux plus élevé pour la Fonction Publique Territoriale.

Plus de 6 contractuels sur 10 sont des femmes plutôt jeunes.

La réalité en particulier en Fonction Publique Territoriale ce sont des contrats courts et renouvelés plusieurs fois, sur des temps partiels ou incomplets majoritairement sur la grille d'entrée en catégorie C.

Cela concerne principalement les emplois d'aide à la personne de la petite enfance à la dépendance.

Le contrat, c'est l'incertitude du lendemain, pas de projets possibles, la précarité organisée avec une main d'œuvre à

disposition. Nous revendiquons une loi de résorption de l'emploi précaire pour redonner aux collègues leur place et leur dignité, leur permettre de bénéficier des garanties collectives prévu par le statut.

Que propose le Gouvernement :

Généraliser le recours au recrutement des non-titulaires en lieu et place du recrutement de fonctionnaire « pour offrir plus de liberté, d'initiative, d'autonomie aux employeurs ».

Aggraver la situation, au niveau des rémunérations, des emplois pérennes. Introduire la flexibilité, le recrutement local non encadré. Pour les métiers en tension c'est ouvrir la porte de la négociation salariale individuelle, des contrats de mission.

Le détricotage du statut de la Fonction Publique ne vous rappelle rien ? Comment mettre en musique la loi travail (dont nous voyons les ravages) dans le secteur public. Nous nous devons de faire barrage à ces funestes intentions en menant la bataille contre la libéralisation des services publics, les ouvertures à la concurrence, les externalisations, qui se préparent, facilités par l'augmentation des contractuels et précaires. Exigeons un plan de titularisation !

Anne Amigues



Pour un syndicalisme de transformation sociale, de luttes et de propositions



La situation économique et sociale de notre pays ne cesse de se dégrader. Chômage, pauvreté, inégalités, précarité continuent de faire des ravages. Face au malaise qui secoue la société et nos professions, les gouvernements restent sourds aux attentes des citoyens, maintiennent un cap austéritaire en imposant des réformes à une cadence effrénée qui dégradent encore la situation et mettent à mal les services publics, les métiers et missions de la Fonction Publique.

Face aux enjeux, que dire de cette « nouvelle gouvernance » qui remet en cause notre modèle social de façon résolue et autoritaire en instaurant des mesures fiscales profitant aux plus riches, le gel du point d'indice, la réinstauration du jour de carence, la hausse de la CSG non compensé.

De tels choix montrent, s'il en était besoin, les orientations libérales du gouvernement en place. Après la flexibilisation du droit du travail, il entend s'attaquer à des réformes structurelles notamment dans le cadre du « PAP 2022 » (Programme Action Publique 2022) et mettre à mal les solidarités : assurance maladie, retraites, accès à l'Ecole pour tous les jeunes. Ainsi le budget 2018 se caractérise par la diminution du volet « dépense publique » qui va grandement affecter nos services publics en validant la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat. La volonté réelle du Président de la République et du Gouvernement est la casse des retraites et du statut général des fonctionnaires commun aux 3 versants de la Fonction publique (Etat, Territorial, Hospitalier) dont la valeur uniforme du point d'indice, le principe de carrière, et la séparation du grade et de l'emploi qui en sont la colonne vertébrale. « PAP 2022 » c'est aussi la substitution du recrutement statutaire par le recours au contrat, la généralisation du salaire à la performance.

En ouvrant la voie à une réforme des Comités Techniques et des CHS-CT, qui viserait à limiter leur capacité d'intervention voir à les fusionner, le gouvernement projette également de réduire le rôle des CAP à celui d'une simple chambre d'enregistrement. Ce qui constituerait un recul majeur...



Inacceptable !

Pourtant d'autres choix existent. Nous devons et nous pouvons faire bouger les lignes. De nombreux dossiers restent d'actualité, parmi lesquels l'augmentation significative de nos salaires et de nos pensions, revalorisation de nos missions et de nos carrières pour rendre attractifs nos métiers. Pour faire face à de tels enjeux, le rapport de force doit être réfléchi, construit, partagé et porté par l'ensemble des syndicats de la FSU.

Soyons plus que jamais force de propositions alternatives, porteuses de valeurs de solidarité et de fraternité pour l'Ecole, la Fonction Publique et les services publics.

Conchita SERRANO
Co-secrétaire régionale de la FSU-Occitanie





Statut des fonctionnaires une garantie pour les services publics et l'intérêt général

Pour pouvoir transférer les missions les plus lucratives au secteur privé, au nom de la « concurrence libre et non faussée », les libéraux théorisent la nécessité de casser le statut des fonctionnaires.

Témoignage, selon eux, l'évolution « positive » de la Poste et de ses missions. Hier ses agents délivraient à chacun, sur tout le territoire, les envois postaux. Certes, il y a bien moins de courrier mais bien plus de colis ; pourtant plus de 30.000 emplois ont été supprimés et le taux de contractuels ne cesse de croître. Hors des villes, il faut aller chercher courrier ou colis et le postier devient assistante sociale ou employé de banque ; et chaque acte est facturé au « client ».

Est-ce l'évolution que nous voulons, avec des missions évoluant selon la rentabilité, des métiers niés, des personnels précarisés en place de fonctionnaires recrutés sur leurs qualifications ?

Les lois de décentralisation ont permis aux gouvernements successifs de vider la Fonction Publique d'état de nombre de ses missions (TOS, routes...). Aujourd'hui Régions et Départements, rendus exsangues budgétairement, contractent avec le privé des délégations de service public.

Avec le non remplacement des fonctionnaires partant à la retraite et la réduction des effectifs, qui peut affirmer aujourd'hui que le

service est mieux rendu pour chaque citoyen, sur tout le territoire et à coût identique pour tous ? Il est alors aisé d'accuser le statut des fonctionnaires, « trop rigide et trop favorable » qui bloquerait la nécessaire adaptation au « nouveau monde ».

Avec son programme d'action publique 2022, le président de la République accélère et veut, au cours du quinquennat, abandonner certaines missions du secteur public, en transférer d'autres au secteur privé et recentrer l'action de l'Etat dans les domaines de la sécurité et de la justice. Quid de l'éducation, déjà amputée du secteur de la formation professionnelle ? Pour mettre en oeuvre cette politique, le gouvernement doit s'attaquer au statut général des fonctionnaires.

La FSU, en opposition avec cette logique, propose de conforter la fonction publique dans ses missions, de travailler dans chaque secteur à définir les besoins de la population sur tout le territoire pour rendre le meilleur service. L'évolution de la société crée des besoins nouveaux auquel l'Etat doit répondre ; pour cela il doit s'appuyer sur des fonctionnaires au statut revalorisé car ce statut est la garantie que le service sera rendu en toute neutralité, toute impartialité et hors de toute pression de quelque ordre que ce soit. Dans ce cadre, rien ne s'oppose à l'évolution des métiers, cela passe par une formation continue valorisante proposée à tous les fonctionnaires. Elle doit leur permettre une évolution de carrière qui tienne compte de leurs aspirations et soit reconnue financièrement.

La FSU veut des fonctionnaires protégés par leur statut, au service d'une République plus sociale, plus égalitaire.

Eric Bachelart
Jean-Pierre Meljac



Cohérence politique et mouvement social

La politique actuelle porte la double empreinte « Macron » : un objectif, libéraliser des pans entiers de la société au profit de quelques-uns ; et une méthode : renforcer le dirigisme de l'Etat et affaiblir les corps intermédiaires, en particulier le mouvement syndical. Elle poursuit une logique de casse des garanties collectives et des solidarités : code du travail, santé, éducation, retraites... statuts, tout y passe !

Son but, c'est liquider l'idée même de service public et son contenu en termes de cohésion sociale et d'égalité pour tous. Son projet de réforme qu'elle veut imposer à la SNCF et à ses agents est révélateur de cette volonté de régression sociale. Sous couvert de « démocratie modernisée », c'est en réalité plus de libéralisme imposé par un autoritarisme sans précédent : « Je décide, je ne discute pas ».

Mais sa volonté d'en finir avec les concepts d'égalité et de solidarité, fondements de notre République, devient si flagrante que partout on en prend conscience, que partout la popularité du Monarque s'étiolle et que partout naissent des luttes de « légitime défense »: Cheminots, Énergies, Air France, Eboueurs, Ehpad, Etudiants, Lycéens, Retraités... Certes ces mécontentements sont d'origines diverses mais ils sont cristallisés par la même politique et guidés par l'envie d'en finir avec ce toujours plus d'austérité. Ces luttes qui s'amplifient et s'agrègent montrent que le modèle libéral et son tri social sont minoritaires dans le pays.

Dans la Fonction Publique, les grèves et manifestations des 10 octobre et 22 mars sont des points d'appui pour un projet politique alternatif, ambitieux et partagé par tous. La FSU souhaite donner corps, sens et cohérence à ces luttes pour créer enfin cette indispensable lame de fond progressiste.

C'est avec cette envie, que la FSU est et restera toujours présente, aux côtés de celles et ceux qui luttent pour plus d'égalité, de solidarité et de fraternité. Dans ce contexte, la journée nationale de grève de la Fonction Publique du 22 Mai sera essentielle. Soyons-y très nombreux et... tous ensemble !

Thierry JOUVE



Réforme des retraites La grande arnaque

Et d'abord, quelle réforme ? S'agit-il d'uniformiser les systèmes de retraite en alignant le public sur le privé, par abandon de la référence à l'indice détenu les 6 derniers mois, pour prendre en compte les X meilleures années ? Aucun gain à en attendre pour nous, bien au contraire (voir le tableau ci-dessous). Même en intégrant les indemnités perçues par les fonctionnaires ! Cette mesure ne compenserait les pertes prévisibles que dans la haute fonction Publique ou les Finances (les primes y représentent 20 à 40% du traitement), mais pas à l'EN ou dans la Territoriale, où les indemnités sont faibles et déjà intégrées à la RAFFP.

Autre hypothèse (non exclusive de la précédente) : une retraite par points ou par compte notionnel (selon le cas, le salarié accumule, au cours de sa vie professionnelle, des points ou des euros virtuels convertis en niveau de pension au moment du départ ; cf la RAFFP, l'AGIRC ou l'ARRCO)

Le système projeté n'est pas plus simple. Voir la Suède où sa rigidité a contraint le gouvernement à le geler en 2008, parce que les retraités voyaient leur pension baisser d'une année sur l'autre !

Le système projeté n'est pas plus transparent. Il est même plus opaque puisque, pour chaque salarié, le niveau réel de la pension ne serait connu qu'au moment du départ en retraite, car la valeur du point ou de l'euro virtuel dépend chaque année du contexte socio-économique et de l'espérance de vie de l'intéressé à ce moment précis !

Le système projeté est confiscatoire. Les retraites du privé diminueraient, celles du public plongeraient à terme de 20 à 30% (estimation du COR).

Le système projeté est destructeur. Il annulerait l'ensemble des garanties actuelles comme le taux de remplacement et comme, dans le privé, la gestion paritaire des caisses et, dans le public, le Statut Général et le Code des Pensions. A noter que le projet n'inclut pas les pensions militaires. Tiens donc !

Pourquoi une telle réforme ?

L'équité ? Un tel bouleversement et un mécanisme si complexe pour combler le faible écart entre pensions du public et du privé ?

L'équilibre financier ? Le COR lui-même reconnaît que l'équilibre du système actuel serait atteint au moment où la réforme atteindrait son plein effet. La Suède a prévu une transition sur 40 ans, l'Italie sur 17 ans. Alors ?

L'objectif est double : d'abord détruire les solidarités bâties entre salariés, entre générations, depuis des décennies, et isoler chaque salarié dans le mirage de sa propre responsabilité, de son libre-arbitre, celui de s'auto-exploiter en travaillant plus longtemps ou en s'achetant une complémentarité. Ensuite, orienter encore plus la richesse produite, du secteur de la dépense sociale et du monde du travail vers la sphère des profits et de la finance. Et Macron veut faire vite, 6 ans au lieu des 40 de la Suède !

Vous avez dit « actionnaires » ?

Jean-Yves Barbier
Nota Bene

RAFFP : Retraite Additionnelle de la Fonction Publique
COR : Conseil d'Orientation des Retraites



Variation de la pension perçue par un fonctionnaire ayant fait une carrière complète et partant avec 75% : calcul sur les 6 mois (public) ou les 25 meilleures années (privé)					
	75% du salaire brut moyen amputé de la CSG au taux actuel		Comparaison entre les deux modes de calcul		Perte annuelle
	Sur les 6 derniers mois	Sur les 25 meilleures années	Perte mensuelle	%	
Catégorie C	1437,18 €	1425,02 €	12,16 €	0,85 %	145,92 €
Catégorie B	1827,57 €	1729,04 €	98,53 €	5,69 %	1182,35 €
Catégorie A : prof des écoles, certifié, prof EPS	2836,36 €	2566,41 €	269,96 €	10,51 %	3 239,47 €
Catégorie A : agrégé	3358,03 €	3077,23 €	280,80 €	9,12 %	3 369,64 €

